

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MIGNOVILLARD

Département du Jura

Séance du 5 mai 2014Nombre de membres
Afférents au conseil : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à
la délibération : 14Date de convocation
28 avril 2014Date d'affichage :
12 mai 2014

L'an deux mil quatorze le cinq mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SERRETTE Florent - Maire

Présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Claude PAGET, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Jérôme BORNE, Michaël FUMEY, Jean-Marie GIROD, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Absents excusés : Nicolas GRIFFOND**Secrétaire :** Anne-Marie MIVELLE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture le
et publication ou
notification du

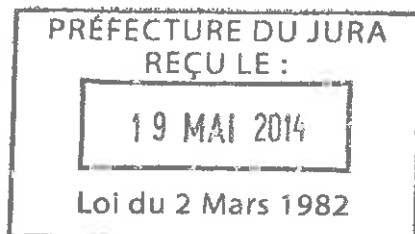
Objet : FCC La Joux : demande concernant la taxe d'aménagement pour le chalet

Suite à l'instauration de la taxe d'aménagement (automatique pour les communes disposant d'un PLU), le club de foot de La Joux est redevable de 970 € (part communale : 485 €, part départementale : 485 €) pour la construction du chalet de 70 m² situé à côté du terrain de foot.

Aussi, le FCC La Joux adresse une demande à la Commune pour une prise en charge totale ou partielle de cette somme conséquente pour le club.

Après discussion et à titre exceptionnel, le Conseil municipal, conscient des missions du club et de son but non lucratif, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 400 € au FCC La Joux. Il invite le club à contacter la Communauté de Communes du Plateau de Nozeroy pour une subvention complémentaire et décide d'ouvrir les crédits nécessaires au compte c/6574 « subvention de fonctionnement aux associations ».

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire
Florent SERRETTE

